

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 23 février 2016
à 14H30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 23 février 2016 à 14H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

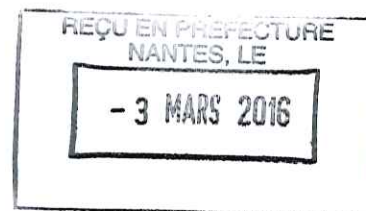
ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine donnant pouvoir à Mr Roger MORAZIN
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine donnant pouvoir à Mme Solène MICHENOT, Présidente
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique donnant pouvoir à Mr Bernard LEBEAU
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



- 3 MARS 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 23 février 2016
à 14H30 à La ROCHE BERNARD

15 EAU POTABLE :

Usine de production d'eau potable du Drezet à Férel : restructuration : déclaration de projet : intérêt général de l'opération

Les travaux de restructuration de l'usine de production d'eau potable du Drezet à Férel sont soumis à une demande d'autorisation au titre du code de l'environnement (régularisation du prélèvement et des rejets en Vilaine). Le dossier d'autorisation a été déposé le 29 avril 2015, et a été déclaré régulier et complet par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Morbihan le 25 août 2015.

Dans sa séance du 23 septembre 2015, le Conseil d'Administration a délibéré pour l'organisation de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 2 novembre 2015 au 4 décembre 2015 en mairie de Férel. Le Commissaire Enquêteur a remis à l'IAV son rapport d'enquête ainsi que ses conclusions et son avis motivé, le 7 janvier 2016. L'avis émis est favorable sans réserve (voir documents annexés au présent rapport).

L'article L126-1 du code de l'environnement stipule que l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public responsable du projet doit se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée. Les articles R126-1 et R-126-2 du même code en précisent les conditions de publication : conditions prévues pour les actes de leurs organes délibérants par le code général des collectivités territoriales. La déclaration de projet est en outre affichée dans chacune des communes concernées par le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Vu les articles L126-1, R126-1 et R126-2 du Code l'environnement ;
- Considérant la nécessité des travaux de restructuration de l'usine de production d'eau potable du Drezet sur la commune de Férel, dans un triple objectif d'amélioration de la qualité du traitement (meilleur abattement de la matière organique, traitement des micropolluants, sécurisation sanitaire et vis-à-vis des risques de formation des sous-produits de désinfection), de sécurisation/fiabilisation hydraulique et de sécurisation/fiabilisation électrique et énergétique ;
- Considérant que le projet tel que soumis à enquête publique du 2 novembre 2015 au 4 décembre 2015 permet de répondre à toutes ces problématiques ;
- Considérant la nécessité de régulariser le prélèvement et les rejets de l'unité de production de Férel ;
- Considérant l'avis favorable sans réserve émis par le Commissaire Enquêteur à l'issue de l'enquête publique ;
- **déclare d'intérêt général le projet de restructuration de l'usine de production d'eau potable du Drezet à Férel,**
- **décide d'afficher le texte de la déclaration de projet en mairie de Férel ainsi qu'au siège de l'IAV à la Roche Bernard et de le mettre en ligne sur le site internet de l'IAV.**

Pour extrait conforme
La Présidente,

Solène MICHENOT

- 3 MARS 2016